

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 4 avril 2014**

Membres présents : 15 – Procuration : 0 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 4 avril à 20 heures , sous la présidence de Monsieur Jacques JARLIER, maire sortant, qui, après l'appel nominal conforme aux résultats constatés aux procès-verbaux des élections, a déclaré installer M. BARÉ Michaël, Mme CHAMPOUX Nathalie, Mme CHATARD Marie-Pierre, M. ESPAGNOL Claude, Mme ESPAGNOL Stéphanie, M. GIRARD Dominique, M. HUGON Hervé, Mme JAFFEUX Géraldine, Mme LEHOREAU Delphine, M. MAGNER Jacques Bernard, M. MAITRE Jacques, M. MAUPOU Stéphane, Mme NOVAÏS Anny, M. PORTIER Sébastien, Mme POUZAT Patricia.

Monsieur Hervé HUGON, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

**1. Election du Maire**

Monsieur Jacques MAGNER est élu à la majorité de 14 voix.

Puis Monsieur Jacques Bernard MAGNER prend la présidence du Conseil Municipal qui délibère sur les points suivants :

**2. Création des postes d'adjoint**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer 4 postes d'Adjoint.

**3. Election des Adjoints**

Les adjoints sont élus comme suit :

1 <sup>er</sup> Adjoint	Michaël BARÉ	15 voix
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Marie-Pierre CHATARD	14 voix
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Sébastien PORTIER	14 voix
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Nathalie CHAMPOUX	14 voix

**4. Désignation des membres des commissions communales et extra-municipale**

Ont été désignés à l'unanimité :

Commissions	Membres	
<b>Commission I :</b> <b>Petite Enfance, Jeunesse, Ecole, Action Sociale, Vie associative, Culture, Sport, Festivités</b>	Mme CHATARD M-Pierre M. ESPAGNOL Claude M. HUGON Hervé	Mme LEHOREAU Delphine Mme NOVAÏS Anny Mme POUZAT Patricia
<b>Commission II :</b> <b>Finances, Economie, Urbanisme, Cadre de vie, Travaux, Bâtiments, Voirie, Communication</b>	M. BARÉ Michaël Mme CHAMPOUX Nathalie Mme ESPAGNOL Stéphanie M. GIRARD Dominique	Mme JAFFEUX Géraldine M. MAITRE Jacques M. MAUPOU Stéphane M. PORTIER Sébastien
<b>Commission Extra-Municipale (Comité de villages)</b>	M. ESPAGNOL Claude	M. MAITRE Jacques

**5. Commission d'Appel d'Offres**

Ont été élus à l'unanimité :

■ Les membres titulaires :	■ Les membres suppléants :
- M. BARÉ Michaël 11 rue Guy de Maupassant 63410 Charbonnières-les-Vieilles - M. PORTIER Sébastien 1 rue de la Trinité 63410 Charbonnières-les-Vieilles - M. GIRARD Dominique Bogros 63410 Charbonnières-les-Vieilles	- Mme CHAMPOUX Nathalie Chalusset 63410 Charbonnières-les-Vieilles - Mme JAFFEUX Géraldine Le Suchet 63410 Charbonnières-les-Vieilles - Mme LEHOREAU Delphine Les Desniers 63410 Charbonnières-les-Vieilles

## **6. Conseil d'Administration du CCAS**

A l'unanimité :

Membres du conseil municipal :

Mme NOVAÏS Anny, Mme POUZAT Patricia, Mme CHATARD Marie-Pierre, Mme ESPAGNOL Stéphanie.

Membres hors conseil municipal :

Mme BATTEAUX Dominique, Mme ESPAGNOL Marie-Claude, Mme MAITRE Martine, M. CAVAILHAC Bernard.

## **7. Délégués Mission Locale**

A l'unanimité :

Titulaire : M. Stéphane MAUPOU

Suppléante : Mme Géraldine JAFFEUX

## **8. Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne**

A l'unanimité :

Titulaire : M. Dominique GIRARD

Suppléante : Mme Nathalie CHAMPOUX

## **9. S.I.E. Rive Droite de la Sioule**

A l'unanimité :

Titulaire : M. Hervé HUGON

Suppléant : M. Jacques MAITRE

## **10. S.I.A.E.P. Sioule et Morge**

A l'unanimité :

Titulaires : M. Sébastien PORTIER  
M. Stéphane MAUPOU

Suppléant : M. Claude ESPAGNOL

## **11. EPF-Smaf**

A l'unanimité :

Titulaire : M. Dominique GIRARD

Suppléant : M. Jacques MAITRE

## **12. Correspondant Défense**

A l'unanimité : Mme Patricia POUZAT.

## **13. CLIC**

A l'unanimité : Mme Anny NOVAÏS

## **14. DELEGATION consenties au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer au Maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion d'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues par le troisième alinéa de l'article L213-3 de ce même code à l'Etablissement Public Foncier Smaf ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :
  - . contestations d'actes d'urbanisme,
  - . contestations d'attribution de marchés publics,
  - . recouvrement de créances de la collectivité ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10 000 €.

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 25 avril 2014**

Membres présents : 15 – Procuration : 0 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 25 avril 2014 à 20 heures.

Lecture a été donnée du Procès-Verbal de la réunion du 4 avril 2014.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence Monsieur le Maire, délibère sur les points suivants :

**1. Taux d'imposition - Année 2014**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir pour 2014 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation 8,84 % pour un produit assuré de 81 355,00 €
- Taxe foncière bâti 13,81 % pour un produit assuré de 85 139,00 €
- Taxe foncière non bâti 71,82 % pour un produit assuré de 33 827,00 €

Soit un produit fiscal total de 200 321,00 €.

**2. Fixation de la surtaxe d'assainissement – Année 2014**

Décision unanime de maintenir la part communale de la surtaxe d'assainissement comme suit :

- . sur la consommation : 0,9292 €/m<sup>3</sup>
- . sur l'abonnement : 5,05 €

**3. 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement des Sagnettes – Prix de vente du dernier lot**

Unanimité pour fixer à 24,50 € TTC le prix de vente au m<sup>2</sup> du lot N°10, d'une surface de 1 256 m<sup>2</sup>.

**4. Amortissement division cadastrale à Lalignier**

Accord unanime pour fixer à 10 ans la durée d'amortissement d'une opération de division cadastrale au village de Lalignier, ayant nécessité 5 bornes.

**5. 1 – Budget Primitif 2014 – M14**

Approbation à la majorité du budget général de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	705 455,06	705 455,06
INVESTISSEMENT	422 790,48	422 790,48
		(dont 89 963 € provenant de la section de fonctionnement)

**Considérant** que les principales dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :

- Frais d'études ..... 50 000,00 €
- Réfection d'un mur à Laisles ..... 30 000,00 €
- Achat de matériels ..... 34 000,00 €

**5. 2 – Budget Primitif 2014 – M49**

Approbation à la majorité du budget assainissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	55 312,79	55 312,79
INVESTISSEMENT	71 325,71	71 325,71

**Considérant** que les principales dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :

- Remboursement du capital des emprunts ..... 11 150,00 €

### **5. 3 – Budget Primitif 2014 – Lotissement les Sagnettes 3<sup>ème</sup> tranche**

Approbation à la majorité du budget annexe Lotissement les Sagnettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	91 445,53	91 455,53
INVESTISSEMENT	114 712,32	114 712,32

### **5. 4– Budget Primitif 2014 – Lotissement les Baisles**

Approbation à la majorité du budget Lotissement Les Baisles comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	131 262,49	131 262,49
INVESTISSEMENT	73 685,32	73 685,32

### **6. Indemnités de fonction des élus**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- prend acte que conformément à son engagement, M. le maire ne percevra pas d'indemnité de fonction,
- décide que le montant brut de l'indemnité mensuelle des adjoints est fixé à 8,25% de l'indice brut terminal 1015 (soit un montant brut mensuel de 313,63 €) à compter du 5 avril 2014.

### **7. Retrait délibération du 18 février 2014 approuvant le PLU**

Accord majoritaire pour retirer la délibération entachée d'illégalité du 18 février 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Charbonnières-les-Vieilles.

### **8. Approbation du PLU modifié**

Accord majoritaire pour approuver les documents modifiés en fonction des observations des Services de l'Etat du Plan Local d'Urbanisme de Charbonnières-les-Vieilles.

### **9. Création d'un site internet**

Unanimité pour décider de la création d'un site internet communal et pour autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

### **10. Admission en non-valeur**

Accord unanime pour accepter, à la demande du Trésorier municipal, l'admission en non-valeur de diverses créances irrécouvrables pour un montant total de 3 798,87 €.

### **11. Fixation du loyer du T3 sis 12 rue des Baisles**

Unanimité pour fixer à 350 € par mois le loyer hors charge du logement social T3 vacant au 1<sup>er</sup> étage de l'Ancienne poste.

### **12. CDDs année scolaire 2014-2015**

Accord majoritaire pour ne pas renouveler le CDD à la charge de la commune de l'agent occupant le poste d'ATSEM et de le remplacer par un contrat aidé (CUI-CAE), et pour proposer un CDD à l'agent en charge de la garderie périscolaire et des TAP qui termine actuellement sa période de 24 mois en CUI-CAE.

### **13. Mise à jour du tableau des effectifs**

Unanimité pour supprimer, suite à des avancements de grade, les postes restés vacants de :

- 1 poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet de 20,64/35<sup>ème</sup>,
- 1 poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet de 20,64/35<sup>ème</sup>,
- 1 poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet.

Les points suivants n'ont pas donné lieu à délibération :

- Le choix des noms à transmettre aux services fiscaux pour être commissaire à la Commission Communale des Impôts Fonciers n'est pas tout à fait arrêté et donnera lieu à délibération lors du prochain conseil municipal.
- La date du prochain Conseil municipal est fixée au vendredi 16 mai 2014.

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 16 mai 2014**

**1. Eclairage Public**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer les plages d'extinction de l'éclairage public dans le bourg et dans les villages, et de constituer un groupe de travail pour étudier et définir (avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme) différentes solutions pour réaliser des économies d'énergie.

**2. Ecole publique**

Décision unanime pour établir un premier projet de réaménagement de la cour de l'école en confiant aux commissions concernées le soin d'étudier différentes solutions.

**3. Festivités du 14 juillet**

Unanimité pour fixer au 12 juillet les festivités de la Fête Nationale et de confier l'organisation de ces dernières à l'Association GAM (Groupe d'Action Municipal) à laquelle il sera attribué une subvention exceptionnelle de 430 € pour couvrir les frais d'animation musicale. L'achat du feu d'artifice est inscrit au Budget Primitif 2014.

**4. Mares des villages de Chanteloup et des Mazeaux**

Parmi les mares à remettre en état, accord unanime pour nettoyer, aménager et sécuriser en priorité les mares des villages de Chanteloup et des Mazeaux. La dépense est prévue au Budget Primitif 2014.

**5. Comité de Villages**

Accord unanime pour créer un Comité consultatif de villages afin de mettre en place une démocratie participative sur les sujets qui les concernent, en les regroupant en sept groupes. Les premières réunions sont prévues pour le mois de juin 2014.

**6. Vins d'honneur**

Unanimité pour offrir un vin d'honneur le 11 juillet 2014 au organisateurs du Camp Roger Dilon dans le cadre d'un programme d'échange international de jeunes qui séjournent chaque année au Gour de Tazenat, et le 21 septembre 2014 à la Ligue Contre le Cancer dont la randonnée annuelle prendra son départ de Charbonnières-les-Vieilles.

**7. Salles communales**

Outre le prix de location maintenu à 150 € (avec 300 € de caution et 100 € de caution ménage); accord unanime pour établir un tarif de location de la salle polyvalente à 100 € pour les agents de la commune, dans la limite d'une réservation par an. L'utilisation de la petite salle de réunion et de la salle de Préau sera gratuite pour les associations de la commune, le Centre de Loisirs et le Relais d'Assistants Maternels.

**8. Personnel communal**

Unanimité pour créer un poste de CUI-CAE d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour assurer une fonction d'information et de conseils de sécurité au Gour de Tazenat pendant l'été suivi d'une mise à disposition des services municipaux, et de deux postes de CUI-CAE d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour répondre aux besoins de service de l'Ecole Primaire.

**9. Subventions aux associations**

Unanimité pour préciser les règles d'attribution des subventions aux associations. Une réunion d'information à l'attention de ces dernières est prévue courant juin.

*Les points suivants n'ont pas donné lieu à délibération :*

- ✚ Le coordonnateur communal en charge des prochaines opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2015 est désigné en la personne de Hervé HUGON
- ✚ Une réunion avec les **Associations** est prévue le Vendredi 13 juin 2014 à 20 heures.
- ✚ Une réunion publique sera organisée le Jeudi 19 juin 2014 à 20h pour la **présentation du budget** aux administrés.
- ✚ Une réunion pour **constituer le 1<sup>er</sup> Comité de Villages** est fixée au Samedi matin 7 juin à 9 heures en mairie.
- ✚ Une réunion pour **constituer le 2<sup>ème</sup> Comité de Villages** est fixée au Samedi matin 21 juin à 9 heures en mairie.
- ✚ La date du prochain Conseil Municipal est fixée au **Vendredi 27 juin à 20 heures. Une convocation sera envoyée dans le délai légal.**

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 27 juin 2014**

Membres présents : 12 – Procurations : 03 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 juin 2014 à 20 heures.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane LOBREGA, Adjoint au maire de la commune de Loubeyrat, invité à venir présenter le fonctionnement de la cuisine centrale qui alimente le restaurant scolaire de Charbonnières-les-vieilles.

Puis, lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 16 mai 2014.

Enfin, le Conseil Municipal, sous la présidence Monsieur le Maire, délibère sur les points suivants :

**1. Consultation**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à lancer la consultation en procédure adaptée pour l'étude des trois grands projets : école, salle polyvalente et stade.

**2. Acquisition amiable d'un terrain avec hangar par l'EPF-Smaf**

Décision unanime pour demande à l'Etablissement Public Foncier Smaf d'acquérir pour le compte de la commune la parcelle cadastrée AB 274, d'une surface de 1860 m<sup>2</sup>, contenant un hangar destiné à abriter le matériel communal, pour un montant de 36 000 € et prise en charge supplémentaire des frais de notaire à hauteur de 1 500 €, remboursable en 10 annuités au taux de 2,7%.

**3. Curage des fossés**

Unanimité pour accepter le devis de 4 700,76 € établi par l'Entreprise BARD pour une prestation de curage de fossés concernant principalement La Brousse, Les Mazeaux, Les Etrémailles, Chaluset, Laisles et Chauviat, pour un montant de 4 700,76 €.

**4. Achat de deux structures modulaires**

Accord unanime pour autoriser le maire à faire l'acquisition de deux structures modulaires au prix de 800 € H.T. l'unité, destinées à pourvoir des besoins divers.

**5. Virement de crédit**

Unanimité pour effectuer un virement de crédit de 1000 € par le débit du compte dépenses imprévues, destinés au remboursement de diverses cautions locatives.

**6. Virement de crédit**

Unanimité pour décider de créditer le compte destiné à financer le réaménagement partiel de la cour de l'école pour un montant de 6 000 € à partir des crédits déjà prévus pour les frais d'études des projets d'aménagements.

**7. Adhésion au Service « Retraites » du Centre de Gestion**

Accord unanime pour adhérer au Service « Retraites » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 63, compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial de retraites, et pour bénéficier de l'expertise des correspondants locaux CNRACL.

**8. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Unanimité pour désigner comme membres titulaires de la CLECT M. Michaël BARÉ et M. Dominique GIRARD, et comme membres suppléants Mme Stéphanie ESPAGNOL et Géraldine JAFFEUX.

**9. Mandat simple GPS Immobilier**

Accord unanime pour confier la vente du lot restant au Lotissement des Sagnettes et des deux lots disponibles au Lotissement des Baisles à l'Agence GPS Immobilier, sise à Riom.

- ✚ Consultation du projet SAGE Allier aval : considérant les nouveaux éléments portés à la connaissance de la municipalité, et notamment les fondements réglementaires et la dimension opposable du SAGE aux documents d'urbanisme (PLU, SCOT, ...) le conseil municipal décide de collecter plus d'informations avant de se prononcer sur ce projet.

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 21 août 2014**

Membres présents : 13 – Procurations : 02 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 août 2014 à 20 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 27 juin 2014.

Puis, le Conseil Municipal, sous la présidence Monsieur le Maire, délibère sur les points suivants :

**1. Attribution des marches de Maîtrise d'Oeuvre**

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte et entérine les décisions de la Commission d'Appel d'Offres pour désigner un même attributaire pour les marchés de Maître d'œuvre des trois projets qui ont donné lieu à un Avis d'Appel Public à la Concurrence le 7 juillet 2014 : le Groupe Scolaire, la Salle Polyvalente et le Stade de football et son bâtiment vestiaire. Il s'agit du Cabinet « LE COMPAS DANS L'ŒIL » sis 145 bis Bd Lafayette à Clermont-Ferrand qui a été classé en première position pour les trois projets.

**2. Réfection d'un mur de soutènement au Village de Laisles**

Décision unanime pour approuver le devis établi par l'Entreprise DUBOSCLARD pour la réfection d'un mur de soutènement à Laisles pour un montant H.T. de 25 500 €, pour approuver le plan de financement et demander au Ministère de l'Intérieur une subvention à hauteur de 50% du montant des travaux.

**3. Avis sur le projet du SAGE Allier Aval**

Unanimité pour donner un avis favorable au projet du SAGE Allier Aval tout en émettant des réserves sur la cartographie des zones humides pour la partie « probabilités fortes ».

**4. Acquisition d'actions de la SPL SEMERAP**

Accord unanime pour faire l'acquisition de 10 actions de la SPL SEMERAP, détenues par le SIAEP Sioule et Morge, au prix de 31 € l'une.

**5. Modification des statuts du SIAEP Sioule et Morge**

Unanimité pour accepter les statuts modifiés du SIAEP Sioule et Morge tels qu'acceptés par le Syndicat dans sa délibération en date du 21 juin 2014.

**6. EPF-Smaf : nouvelles adhésions**

Unanimité pour donner son accord aux adhésions à l'Etablissement Public Foncier Smaf de quatre nouvelles communes.

**7. Question diverses**

- Monsieur le Maire fait part de la satisfaction exprimée par les membres du Conseil municipal et par de nombreux administrés pour la qualité des travaux de voirie exécutés par Manzat Communauté sur la voirie d'intérêt communautaire de la commune.
- Il exprime également le bilan positif de la présence des deux médiateurs au Gour de Tazenat durant la saison estivale.
- Une jeune fille de 19 ans a pris ses fonctions à l'accueil de la mairie et de l'Agence Postale le 18 août 2014, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi de 20 heures par semaine, pris en charge à 60% par l'Etat. Pour une durée déterminée d'un an, elle occupe ainsi son tout premier poste faisant suite à ses années de formation.
- Une vérification des cloches de l'église va être effectuée suite au passage de l'Entreprise Bodet dans le cadre de son contrat de maintenance et si nécessaire, une mise en concurrence sera faite pour une mise en sécurité d'une ou deux cloches.
- Le nouveau site internet de la commune est mis en ligne depuis peu. Il peut être visité à l'adresse suivante : [www.charbonnieres-les-vieilles.fr](http://www.charbonnieres-les-vieilles.fr)

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 3 octobre 2014**

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 3 octobre 2014 à 20 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 21 août 2014. Secrétaire de séance : M. Hervé HUGON

Puis, le Conseil Municipal, sous la présidence Monsieur le Maire, délibère sur les points suivants :

**1. Opération de rénovation du Groupe Scolaire**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avant-projet présenté par le cabinet « Le Compas dans l'œil », le devis estimatif des travaux qui s'élève à 405 500 €, le plan de financement et autorise le maire à solliciter auprès de l'Etat, du Département et du Ministère de l'Intérieur les subventions prévues dans ces catégories de travaux.

**2. Illuminations festives supplémentaires**

Décision unanime pour approuver le devis établi et pris en charge par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme pour la fourniture, la pose, la dépose et l'entretien d'illuminations festives supplémentaires pour un montant de 1 900 €, avec une participation communale de 50%, soit 950 €.

**3. Acquisition d'abribus**

Unanimité pour donner un avis favorable à l'acquisition d'un à deux abribus et pour autoriser le maire à consulter et retenir la meilleure offre.

**4. SEMERAP : convention**

Accord unanime pour autoriser le maire à signer, au nom de la commune, une convention avec la SEMERAP pour la vidange annuelle du bac à graisse de la cantine scolaire, renouvelable 4 fois, pour un montant annuel de 280 €.

**5. Aménagement régie cantine**

Accord unanime pour autoriser le régisseur de la cantine et de la garderie à effectuer 9 heures supplémentaires par an, qui lui seront rémunérées comme telles en fin d'année lors du versement de l'indemnité de régie.

**6. Admission de créances en non-valeur**

Accord unanime pour accepter, à la demande du Trésorier municipal, l'admission en non-valeur de diverses créances irrécouvrables (loyers et charges impayés) pour un montant total de 7 294,88 €.

**7. Adhésion au Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG63)**

Unanimité pour adhérer au Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG63) regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité pour permettre à la collectivité de remplir ses obligations vis-à-vis de ses agents.

**8. Demande d'interventions communales**

Compte tenu des engagements antérieurs pris par la municipalité pour confier à un chantier d'insertion piloté par Manzat Communauté la réfection du Pont des Fourmis, unanimité pour décider de respecter cet engagement et de ne pas donner suite favorable à la proposition de l'Association ASPECTS qui sollicite la mise à disposition de moyens humains, matériels et financiers par la commune pour réaliser cette opération.

**9. Demandes de subvention**

Accord unanime pour attribuer une subvention de 50 € à l'Association des Pupilles de l'Enseignement (PEP63), de 100 € à la Prévention Routière et de 50 € au Comité Départemental de la Jeunesse en Plein Air.

**10. Questions diverses**

- Présentation aux membres du conseil municipal du rapport d'activité 2013 de Manzat Communauté, et de celui du Syndicat du Bois de l'Aumône.
- Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de subvention qui lui a été adressée par le Président de l'Association l'Echo de la Morge pour la préparation du 10<sup>ème</sup> anniversaire de Jazz Sauce Combrailles les 12 et 13 juillet 2015, demande reçue tardivement, qu'il n'a donc pu mettre à l'ordre du jour du conseil. Il souhaite malgré tout que le Président de l'Echo de la Morge soit informé le plus vite possible que les dates du 12 au

14 juillet 2015 ont été retenues par l'Association GAM et par la municipalité pour organiser les festivités autour de la Fête Nationale.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il organisera une nouvelle réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec la participation du cabinet SYCOMORE.

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 14 novembre 2014**

Membres présents : 14 – Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 14 novembre 2014 à 20 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 3 octobre 2014. Secrétaire de séance : M. Dominique GIRARD

Puis, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, délibère sur les points suivants :

**1. Opération de rénovation du Groupe Scolaire : demande de DETR**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de financement ajusté et autorise le maire à solliciter auprès de l'Etat, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), selon les taux de subvention prévus dans ces catégories de travaux.

**2. Opération de rénovation du Groupe Scolaire : CT, SPS, Amiante**

Décision unanime pour valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour désigner au terme d'une consultation en procédure adaptée le Cabinet SOCOTEC comme attributaire des marchés de Contrôle Technique (CT), mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et diagnostic amiante dans le cadre du projet de rénovation du Groupe Scolaire, pour un montant total HT de 5 005 €.

**3. Opération de rénovation du Groupe Scolaire : modification et demande autorisation d'urbanisme**

Unanimité pour valider quelques modifications mineures apportées au projet, et autoriser le maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme.

**4. Travaux de voirie communautaire**

Accord unanime pour approuver les modifications pouvant être apportées au plan existant des voiries communautaires et pour établir une liste prévisionnelle de travaux par ordre de priorité, à savoir : continuité de la voie de Chauviat à Bogros, traversée du village de Laisles, zone artisanale des Gannes, traversée des Petits Mazeaux, le village de la Brousse, la traversée de Péry, sachant que le programme définitif sera arrêté par Manzat Communauté selon le montant de crédits alloués pour 2015 à la commune de Charbonnières-les-Vieilles.

**5. Convention de mise à disposition du hangar**

Unanimité pour autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du hangar cadastré AB 124 avec l'Etablissement Public Foncier Smaf qui en a fait l'acquisition pour le compte de la commune.

**6. Exonération de la T.A. pour les abris de jardin**

Accord unanime pour exonérer totalement de Taxe d'Aménagement (T.A.), en application de l'article L331-9 modifié du Code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable (surface de 5 à 20 m<sup>2</sup> et 12 m maximum de hauteur ; au-delà, les constructions de ce type nécessitent un permis de construire et sont soumises à la T.A.). Nota : la Déclaration Préalable reste obligatoire au-dessus de 5 m<sup>2</sup>.

**7. Création de deux emplois d'agents recenseurs**

Unanimité pour créer deux emplois d'agents recenseurs pour la période du 2 janvier au 20 février 2015, assortis d'une rémunération forfaitaire nette de 1000 € pour la réalisation de l'enquête de recensement de la population qui se déroulera entre le 15 janvier et le 14 février.

**8. Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Echo de la Morge**

Accord unanime pour accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Echo de la Morge pour l'organisation de deux soirées de concerts, qui ne pourront toutefois pas se dérouler les 10 et 11 juillet pour des questions de logistique dans l'organisation programmée des festivités du 14 juillet.

**9. Questions diverses**

- Décision de demander des devis pour d'éventuelles extensions des réseaux électriques et d'eau potable pour la desserte de la zone de loisir
- Mesures de recrutement des agents recenseurs
- Présentation par M. Baré du compte rendu d'activité 2013 de la SEMERAP
- Compte rendu d'une réunion SMAD des Combrailles sur le boisement par M. Hugon

- Accord pour la proposition d'ASPECTS de restaurer le lavoir du village de Tazenat
- Communication de la réponse négative de GRDF pour la desserte en gaz de la commune
- Communication de l'avancement du groupement de commande pour la fourrière animale : la consultation est sur le point d'aboutir
- Projet de création d'une aide sociale remboursable pour le CCAS
- Présentation de la synthèse des TAP élaborée par la coordinatrice communale, Cécile Majcherczyk
- Point sur le plan d'action du Projet de Territoire de Manzat Communauté
- Point sur le plan d'action du PLH
- Liste des priorités des éventuels travaux pouvant être confiés au chantier d'insertion de Manzat Communauté :
  1. Le Lavoir des Baisles
  2. Le Pont des Fourmis
  3. La Fontaine de la Brousse
  4. Le Lavoir de Chalusset
  5. Le Lavoir des Falvards
  6. La Fontaine des Incas
  7. Le Lavoir de Chanteloup
  8. Le Lavoir des Mazeaux

***Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal :***

- Décision de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain sur la vente de la propriété cadastrée AB 71 et AB 73 au bourg de Charbonnières, 1 Chemin du Puits, appartenant à M. Stéphane PESTIAUX.
- Décision de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain sur la vente de la propriété cadastrée AB 274 au bourg de Charbonnières, Rue de la Font St-Roch, appartenant à M. Jean-Pierre CHARDON.

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 19 décembre 2014**

Membres présents : 14 – Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 19 décembre 2014 à 20 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 14 novembre 2014.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils sont d'accord pour rajouter à l'ordre du jour un sujet concernant la convention passée entre la commune de Charbonnières-les-Vieilles et celle de Loubeyrat pour la préparation des repas scolaires.

Le Conseil municipal ayant donné son accord, il délibère, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

**1. Demande d'acquisition d'un bien de section au village des Forges**

Suite à la demande d'acquisition par le propriétaire d'une parcelle mitoyenne, le Conseil municipal donne un avis favorable au lancement de la procédure pour l'aliénation d'une partie d'environ 1 300 m<sup>2</sup> de la parcelle sectionnale cadastrée YX 40 sise au Village des Forges, la première étape étant la demande d'évaluation du bien aux Services Fiscaux des Domaines.

**2. Mobilier communal**

Décision unanime pour faire évaluer et mettre en vente la table et les 15 chaises d'un mobilier municipal aujourd'hui inutilisé.

**3. Convention pour la préparation des repas scolaires**

Unanimité pour autoriser le maire à signer une nouvelle convention avec la commune de Loubeyrat, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les changements principaux seront les suivants :

- ✓ la durée de la convention passera de 1 an à 3 ans,
- ✓ la subvention du Conseil Général sera perçue directement par la commune de Loubeyrat, et déduite du prix du repas refacturé par Loubeyrat à Charbonnières-les-Vieilles.

**Questions diverses**

Le Maire signale que plusieurs cartons de livres, offerts par la population pour la médiathèque communautaire et non retenus pour cet emploi, sont disponibles.

**Questions n'ayant pas donné lieu à délibération :**

Le projet d'équipement de la cuisine de la salle polyvalente est abandonné pour deux raisons principales :

- L'installation d'une cuisinière 4 feux avec four ne peut être réalisée sans soulever des problèmes de sécurité, et devrait donc être accompagnée de mises aux normes conséquentes,
- La salle polyvalente est appelée à être entièrement rénovée dans un futur proche.

**Synthèse des Comités de Villages**

Présentée par Claude ESPAGNOL.

Bonne participation des habitants.

Deux priorités ressortent des suggestions/demandes faites par les participants :

1. Aménagement des fossés et du chemin entre la Brousse et Chalusset,
2. Péry : aménagement des fossés et de la place.

Les autres suggestions principales retenues sont :

- L'installation d'une lampe supplémentaire d'éclairage public aux Reures, à Péry et aux Forges, déplacement d'une lampe au croisement de Tazenat,
- La réfection des mares de Chanteloup et des Mazeaux,
- L'installation expérimentale d'un radar pédagogique sur environ 6 mois.

### Choix du prestataire pour le repas CCAS

1 offre reçue, de Damien Nativelle pour un montant de 28 € : retenue.

Nombre de seniors inscrits au repas à ce jour : 45 personnes.

Le choix du menu est arrêté.

### Vœux de la municipalité et accueil des nouveaux habitants

Prévus le vendredi 23 janvier à 19h.

Liste des nouveaux habitants rédigée à partir des informations demandées par les notaires sur les cessions immobilières, et à partir des inscriptions sur la liste électorale. A compléter si possible.

Il n'existe plus de « kits nouveaux habitants » préalablement fournis par le SMAD des Combrailles.

### Mise à disposition d'un broyeur à déchets par le SBA

Ce sujet sera ré-abordé ultérieurement.

### Mise en sécurité de la RD16 et de la RD408

Notre demande a été prise en compte par le Conseil Général.

### Résultat de la consultation du groupement de commande fourrière animale

La commune est actuellement en contrat individuel avec CHENIL SERVICE à GERZAT pour un montant de 0,88 € HT par habitant.

Le prix négocié par le groupement de commande dont nous ferons partie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 est de 0,80 € HT par habitant, soit une économie de 0,08 € pour environ 1000 habitants, soit 80 €.

### ***Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal :***

- Aménagement du hangar de la rue de la Font St-Roch :
  - ✓ Acceptation d'un devis d'installation électrique, pour un montant TTC de 1 210 €
  - ✓ Acceptation d'un devis SOCOTEC de 240 € TTC pour la vérification initiale électrique du hangar
  - ✓ Acceptation d'un devis ERDF de 1 369,55 € TTC pour la réalisation du raccordement au réseau d'électricité
  - ✓ Acceptation d'un devis SEMERAP de 3 477,44 € TTC pour la réalisation du raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain privé dans le bourg de Charbonnières pour y stocker des matériaux.
- Signature d'une convention avec la Société de Chasse pour mettre à sa disposition une partie du hangar communal et deux structures modulaires pour une durée de 5 ans renouvelables.
- Don à l'Association Collectif Pauvreté Précarité sise à Clermont-Ferrand de 30 literies complètes (lit, sommier, matelas, couverture, drap, chevet), enlevés par les soins de l'association.